



# VITICULTURE

Confédération  
Paysanne

**SOUTENIR TOUS LES VITICULTEURS  
DÉFENDRE LEUR REVENU !**

La situation des viticulteurs est très variable d'un vignoble à l'autre, et même au sein d'un même vignoble, en fonction du statut et du mode de commercialisation (coopérative, vente directe, négociants...). La pression sur les prix, imposée notamment par les négociants présents sur le marché international, met en difficulté de nombreux viticulteurs et vignobles de France.



**La Confédération paysanne demande une véritable politique de soutien aux viticulteurs et à la filière viticole, avec pour objectifs :**

- **Des revenus et des prix décents (prix minimum) pour tous.**
- **Un rééquilibrage des rapports de force, notamment au sein des interprofessions pour une représentation équilibrée des producteurs.**
- **La reconnaissance du vin comme produit « culturel » et d'origine.**



**De fortes disparités des modes d'organisation selon les bassins, mais une tendance générale de baisse des surfaces en vignes.**

En 2010, environ 87 000 exploitations (près de 20% des exploitations agricoles) viticoles occupent environ 790 000 hectares (3% de la SAU totale). 99% de ces surfaces en vigne sont destinées à du raisin de cuve. La plupart des bassins viticoles subissent une baisse des surfaces depuis 2000 : 11% de perte de surface pour les vignes à raisins de cuve. Alors que certains bassins ne produisent que du vin d'appellation (Aquitaine, Beaujolais,...), d'autres sont plus spécialisés dans les vins à IGP (près de 60 % des exploitations du bassin Languedoc-Roussillon).

En revanche, quel que soit le bassin, l'activité viticole est partie prenante d'un développement local fort : événements typiques et festifs, oeno-tourisme,... Les petits viticulteurs, garants de ce cadre local attractif ne doivent pas disparaître au profit d'exploitations industrielles !

# Ce que veut la Confédération paysanne :

## UNE VÉRITABLE POLITIQUE VITICOLE EUROPÉENNE :

- Le maintien des droits de plantation pour tout type de vins (avec ou sans Indication Géographique).
- Le maintien du cadastre viticole, outil de suivi des évolutions des vignobles et son extension à tous les pays européens.
- La régulation des volumes mis en marché par le respect des cahiers des charges définis par les syndicats producteurs et par une politique concertée de stockage et de déstockage.

**UNE RÉGULATION MONDIALE DES ÉCHANGES**, basée sur une seule et même définition du produit VIN comme issu de la fermentation du raisin, afin d'éviter concurrence déloyale et dumping social et environnemental.

## UN FONCIER ACCESSIBLE ET MIEUX MAÎTRISÉ POUR INSTALLER DES JEUNES VIGNERONS :

- Protéger nos vignobles de l'appétit de prédateurs. Stop à la spéculation et à la financiarisation des vignobles !
- Favoriser l'accès aux outils indispensables à la vinification (bâtimens de cave).

## DES INTERPROFESSIONS DE BASSINS PLURALISTES, OUVERTES À TOUS LES SYNDICATS ET TRANSPARENTES

où les différents modes de production et de commercialisation sont représentés. Rétablissons la démocratie !

- Des rapports plus équilibrés au sein des interprofessions, entre producteurs et leurs organisations (coopératives, ODG) d'une part et les metteurs en marché d'autre part.
- La remise à plat du système des CVO (cotisations volontaires obligatoires).
- La transparence du financement et de l'utilisation des fonds.

## LA RECONNAISSANCE DES VIGNERONS ARTISANS ET COOPÉRATEURS

qui refusent la concentration de leurs exploitations et veulent une viticulture dont les modes de production préservent la santé des paysans et paysannes, des consommateurs et respectent l'environnement (réduction des pesticides et production sans OGM).



**LA REFONDATION DU SYSTÈME COOPÉRATIF** pour stopper la course à la concentration des outils et favoriser l'innovation collective :

- Un engagement de la coopérative à respecter le prix minimum (interprofessionnel quand il existe).
- Redonner du sens à l'organisation collective.
- Maintenir la règle « un homme-une voix ».

**L'OBLIGATION POUR LE NÉGOCE DE VERSER UN ACOMPTE AU VITICULTEUR POUR TOUT CONTRAT PASSÉ** et l'engagement ferme de retrait à la signature du contrat.

## LE MAINTIEN DE L'AIDE A L'ENRICHISSEMENT AUX MOÛTS CONCENTRÉS ENDOGENES

, outils de maîtrise de la production et permettant de se rapprocher d'une équité financière entre les deux méthodes d'enrichissement reconnues en France à ce jour.

## LA PRÉSERVATION DES PRATIQUES OENOLOGIQUES

qui s'opposent à l'industrialisation du vin. Le vin ne doit pas devenir une marchandise agro-industrielle car c'est aussi sa valeur culturelle qui fait son prix !



**ELECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE 2013 :  
VOTEZ CONFEDERATION PAYSANNE !!**

**Confédération paysanne**  
104, rue Robespierre  
93170 Bagnole  
Tél : 01 43 62 04 04

contact@confederationpaysanne.fr  
www.confederationpaysanne.fr  
Photos : **George Bartoli, ADEAR**  
Vendée

